

Décision du Conseil concernant la prise de décision à la majorité qualifiée (1er janvier 1995)

Légende: Le 1er janvier 1995, jour de l'entrée officielle de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède dans l'Union européenne, le Conseil de l'Union européenne adopte une décision portant modification de la décision du Conseil, du 29 mars 1994, concernant la prise de décision par le Conseil à la majorité qualifiée.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 01.01.1995, n° C 1. [s.l.]. ISSN 0378-7052.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/decision_du_conseil_concernant_la_prise_de_decision_a_la_majorite_qualifiee_1er_janvier_1995-fr-73581a85-d10e-429d-9c71-056ebe023484.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Décision du Conseil, du 1er janvier 1995, portant modification de la décision du Conseil, du 29 mars 1994, concernant la prise de décision par le Conseil à la majorité qualifiée

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

Article premier

À l'article 1^{er} de la décision du Conseil du 29 mars 1994, concernant la prise de décision par le Conseil à la majorité qualifiée ⁽¹⁾, les chiffres «26», figurant à la première ligne, et «68», figurant à la sixième ligne de cette décision, sont remplacés par les chiffres «25» et «65» respectivement.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 1^{er} janvier 1995.

Par le Conseil
Le président
A. JUPPÉ

⁽¹⁾ JO n C 105 du 13. 4. 1994, p. 1.